



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA CRESSE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

PV n°2025 3

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 24 juin 2025

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 24 juin 2025 à 19h30, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Vergonnier Maire de La Cresse,

Date de convocation du conseil et affichage : 13/06/2025	Conseillers municipaux en exercice : 10
Date d'affichage de la liste de délibération : 30/06/2025	Présents : 6
	Votants : 8

Présents : Danièle VERGONNIER, Nadia LAFON, Christophe FROMENT, Didier GALTIER, Laurence VALETTE, Blandine FAUST

Absents / excusés ayant donné procuration : Jean-Marie DELCROS, Philippe FRAYSSINHES, Etienne BOISSET a donné procuration à Danièle VERGONNIER, Alexandre BOUVIALA a donné procuration à Christophe FROMENT

Secrétaire de séance : Laurence VALETTE

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025,
 2. Décision Modificative 1,
 3. Décision Modificative 2,
 4. Décision Stationnement ostéopathe mobile,
 5. Délibération portant sur l'arrêt du projet de zonage pluvial et mise à l'enquête publique,
 6. Vote Autorisation à occuper le domaine public,
 7. Délibération fixant le taux promus / promouvables,
 8. Vote création / suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade,
 9. SIVOM Enfance jeunesse Vote des statues,
 10. Questions diverses :
-
1. Le Procès-Verbal du conseil municipal précédent du 9 février 2025
est approuvée à l'unanimité des élus présents.

2. Décision Modificative 2025-01

Vu l'article L 5217-10-6 CGCT ;

Vu la délibération DE2025012 Vote du BP 2025 du fait de la fongibilité des crédits ;

Considérant qu'il appartient au maire d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de droit susvisées dès leur entrée en vigueur et, de rendre compte à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de ces décisions ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-53 : Restauration cloche Eglise		29.00 €
D 2152-210 : travaux de voirie	29.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	29.00 €	29.00 €

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision

Madame le maire expose la décision

est approuvé à l'unanimité des élus présents.

est approuvé à l'unanimité des élus présents.

5. **Délibération** - portant sur l 'Arrêt du projet de zonage pluvial et mise à l'enquête publique :
A compter du prochain mandat, la Communauté de communes de Millau Grands Causses va prendre en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement.
Le zonage du pluvial n'est pas soumis à enquête sur la commune car le réseau est aux normes vu les travaux effectués par le passé.

est approuvé à l'unanimité des élus présents.

6. **Délibération** – Fixant le taux promus / promouvables. Suivant l'avis du CST du Centre de gestion de l'Aveyron du 2 juillet 2025. Le taux de promus / promouvables est fixé à 100%.

est approuvé à l'unanimité des élus présents.

7. **Délibération** – Vote création/suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade : Après débat

est ajournée à l'unanimité des élus présents.

8. **Délibération** – SIVOM Enfance Jeunesse : La commune prend une délibération pour la modification des statuts. La compétence pour la création de MAM reste à la commune. L'étude de faisabilité reste au SIVOM. Sachant que la commune peut participer financièrement sans y être obligée.

est approuvée à l'unanimité des élus présents.

.....

Questions diverses :

Compte rendu Tarn-Lumensonesque : Embauche de deux personnes pour la période estivale, extinction des dettes sur endettement, décision modificative pour chapitre : panneaux photovoltaïques et travaux de Mostuéjols, démission du vice-président pour raisons personnelles.

Compte rendu Tarn-Lumensonesque :
Embauche de deux personnes pour la période estivale, extinction des dettes sur endettement, décision modificative pour chapitre : panneaux photovoltaïques et travaux de Mostuéjols, démission du vice-président pour raisons personnelles.

Ecole : 21 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. Pas de modification de poste à ce jour.
Reprise des cours d'anglais.
Lundi 30 juin : point information incendie.
Vendredi aura lieu la fête de l'école à partir de 18 h à la salle polyvalente.
PEDT : bilan des actions de l'année écoulée et projet futur évoqué : séjour au ski.

Travaux :
Pour le chemin des Canibières, l'arrêté d'interdiction de passage a été pris jusqu'au 31.12.2026 et malgré ce, il y a toujours du passage...
Installation d'un chauffage réversible à l'appartement de la mairie pour 4 438,00 euros.
Travaux sur le chemin bas de Caylus pour 1 020,00 euros.

3. Décision Modificative 2025-02

Vu l'article L 5217-10-6 CGCT ;

Vu la délibération DE2025012 Vote du BP 2025 du fait de la fongibilité des crédits ;

Considérant qu'il appartient au maire d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de droit susvisées dès leur entrée en vigueur et, de rendre compte à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de ces décisions ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie - Electricité	1 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €			
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 000.00 €		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 212-38 : Achat Plaque pour noms des rues		1 000.00 €		
D 2184-11 : ACHAT MATERIEL	1 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total General		0.00 €		0.00 €

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision

Madame le maire expose la décision

est approuvé à l'unanimité des élus présents.

4. Décision 2025-03

Vu la délibération DE2024017 Délégation de compétences du conseil municipal au maire

Considérant qu'il appartient au maire d'autoriser le stationnement temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

Demande d'alimentation en eau du camping près du pont.

Passation des actes le 25 juillet pour le pourtour de l'église de Pinet.

Le concert « Musiques et Sons » aura lieu à la chapelle de Pinet le 21 août.

Le 30 juin : réunion 123 Soleil à 18h30.

Le 02 juillet : réunion Plan Massif au Parc des Grands Causses.

Le 08 juillet : réunion relative au changement climatique à la CCI à 14h.

Nous sommes en attente d'un devis pour l'entretien du chemin du Causse, en traverse et le débroussaillage des accotements de la route du Sonnac.

Le 05 septembre aura lieu, à la salle polyvalente, la réunion du Forum des associations de 18h à 20h.

Le département va être contacté pour envisager la pose d'un miroir au pont afin de faciliter la circulation.

Demande a été faite pour boucher les nids de poules en haut du ravin du Valat de la Cabre.

Levée de séance à 21h05.

**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
VALETTE Laurence**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

**Pour extrait conforme,
Le maire
VERGONNIER Danièle**

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'V' and 'D' with a long horizontal stroke extending to the right.

